



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Service de l'Énergie et du Bâtiment

Nos réf. : DRIEAT/SEB/DCAE
Affaire suivie par : Angelina DONATI
Courriel : angelina.donati@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 87 36 45 49

**Objet : avis technique de l'État sur le plan air de
l'EPT Est Ensemble**

- **Sur la présentation des données :**

Il semble qu'Est Ensemble n'ait pas consulté Airparif en amont de la réalisation de son plan d'action qualité de l'air (PAQA). **Pour rappel cette consultation est une obligation réglementaire** et permet de collecter un certain nombre d'information facilitant la réalisation du PAQA telle que : les cartographies de concentrations annuelles zoomées sur le territoire, l'état des lieux des consommations énergétiques et des émissions de polluant sur le territoire, mais aussi les trajectoires tendancielle des émissions à 2025 et 2030...

Les données d'émissions sectorielles sont décrites en page 7 (des graphiques auraient été appréciés). A la page 10 il manque une colonne qui a trait à la troisième échéance définie dans le PREPA (soit l'année intermédiaire : 2025)

En outre, même si l'EPCI ne semble pas avoir de problématique sur les polluants **NH3 et SO2, il est nécessaire de fournir ces données d'émissions** du territoire (et leur répartition sectorielle), au même titre que les données de NOx et de particules fines qui ont bien été récoltées et expliquées. En effet, le NH3 et le SO2 constituent des polluants avec des objectifs de baisse d'émission du PREPA. **Il manque également les données d'émissions des COVNM.** A contrario, l'EPCI n'ayant pas de problématique sur ces polluants, il est compréhensible que l'EPCI ne mette pas l'accent sur des actions en lien avec ces derniers.

Il également est important de relever que l'EPCI a fourni des données sur les PM10 alors même que le PREPA n'évoque pas ce polluant, ce qui est une bonne pratique. De la même manière, une étude sur la qualité de l'air a été effectuée et évoque l'ozone ce qui est un point positif. En effet, au-delà des aspects réglementaires que doit intégrer le PAQA, il est nécessaire d'apporter, lorsque cela est possible pour l'EPCI, des éléments supplémentaires afin que la démarche puisse être qualitative.

S'agissant des concentrations, l'EPCI évoque que les niveaux de concentrations sont en baisse mais demeurent élevés. Il est donc possible de conclure ici que les VL ne sont pas respectées. Néanmoins, **l'EPCI n'explique pas quels sont les polluants concernés et ne chiffre pas le/les dépassement(s). Aucune carte de concentration ni d'année de référence. Sur ce point, l'EPCI est invité fortement à compléter le PAQA.**

- **Sur le diagnostic :**

Un problème de méthodologie est à relever : l'EPCI compare l'évolution des émissions 2005/2018 avec les objectifs PREPA à 2030. Il aurait fallu présenter un scénario tendanciel jusqu'en 2020 puis le comparer avec les objectifs PREPA à 2020, puis un tendanciel jusqu'en 2025 et comparer avec les objectifs PREPA à 2025 et idem pour 2030 (de manière à prendre en compte le fil de l'eau au fur et à mesure des années). En comparant l'évolution des émissions sur 2005/2018 avec les objectifs PREPA à 2030, l'EPCI exclut d'emblée le fil de l'eau après 2018.

Les objectifs PREPA sont déjà atteints pour le SO2 et NH3 d'après le tableau 3 de la page 10.

Il manque la confrontation des émissions des polluants de l'EPCI aux objectifs PREPA à 2025. L'EPCI évoque une étude sur « l'état des lieux et données prospective d'Airparif en 2022 » qu'il aurait été nécessaire de reprendre ici sur ce point. L'EPCI indique aussi à cet égard que tous les objectifs PREPA ne seront pas atteints (notamment celui des NOx) mais n'indique pas les autres polluants concernés (quels sont-ils ? et quel secteur est concerné ?).

S'agissant enfin de la comparaison des concentrations sur le territoire aux VL, ce point ne semble pas avoir été réalisé et rejoint les points des données supra. **L'EPCI voudra bien corriger ces éléments indispensables au sein du PAQA.**

- **Sur les solutions pour ERP sensibles**

L'EPCI évoque les ERP sensibles sur son territoire à la page 7 mais un recensement ne semble pas avoir été précisément réalisé. **Il aurait été nécessaire d'avoir une liste précise des ERP sensibles de l'EPCI avec leur position vis à vis des concentrations.**

Par ailleurs, et alors même que l'EPCI évoque qu'une maison de retraite et 19 crèches seraient près des axes routiers avec des concentrations élevées, aucune solution n'est présentée au sein des actions. Or c'est un élément essentiel. **L'EPCI voudra bien intégrer si possible des solutions pour les ERP sensibles évoqués au sein de ses actions.**

- **Sur l'étude d'opportunité ZFE :**

Une étude d'opportunité ZFE n'est pas nécessaire puisque l'EPCI s'inscrit au sein de la MGP sur laquelle la ZFE est déjà effective.

- **Sur la stratégie qualité de l'air**

Un scénario tendanciel (fil de l'eau) est bien évoqué **mais l'EPCI n'a pas indiqué les hypothèses retenues en son sein.**

En outre, **la présentation des projections d'émissions à 2025 et 2030 (sans actions) et leur comparaison aux objectifs PREPA semble avoir été mal réalisée (cf diagnostic) :**

- Il manque les données de l'étude d'Airparif de 2022 pour la comparaison des objectifs PREPA à 2025 (le lien écrit n'a pas
- Le prospectif tendanciel comparé à 2030 semble avoir exclu le fil de l'eau depuis 2018 (problème de méthodologie évoqué au sein du diagnostic).

Le positionnement des concentrations du territoire à horizon 2025 par rapport aux VL (obligation réglementaire) n'apparaît pas (comme évoqué supra). Ce point devra être corrigé.

Néanmoins, l'EPCI a bien cerné et décrit les enjeux de son territoire comme expliqué à la page 8 et à la page 4. **Les objectifs et la stratégie de l'EPCI y sont décrits et constitue une bonne pratique.**

- **Sur le programme d'action et son suivi**

Il est dommage que les actions du PAQA soient une extraction des actions décrites dans le PCAET. Certes, le PCAET doit intégrer des actions afin d'améliorer la qualité de l'air mais le PAQA constitue avant tout une réflexion sur les actions à engager pour avoir des bénéfices sur la qualité de l'air seule.

L'EPCI annonce un programme d'action autour des chantiers mais sauf erreur il n'y a pas d'actions sur les chantiers. De plus et au-delà de l'élaboration d'une charte, il est nécessaire de s'assurer de l'engagement du secteur et du suivi afin que les baisses d'émissions soient effectives.

Les objectifs biennaux ont bien été déterminés, et en particulier pour les polluants dont les objectifs du PREPA ne sont pas déjà atteints en 2018, soit les COVNM, le PM2.5 et les NOx.

Pour le SO2 et le NH3 les objectifs sont atteints donc il est compréhensible et passable que l'EPCI n'en évoque pas pour le moment. **Néanmoins, dans le contexte de révision de la directive sur la qualité de l'air, l'EPCI doit bien garder en vue que les seuils sur les VL seront abaissés pour le SO2 ce qui pourrait conduire à revoir les objectifs biennaux de baisse d'émissions pour ce polluant.**

L'évaluation de l'impact des actions à horizon 2025 et 2030 (i.e la quantification de la baisse d'émission associée à la mise en œuvre des actions décrites dans le PAQA) **n'a pas été réalisé et constitue un élément essentiel** pour que l'EPCI connaisse l'impact de ses actions sur les émissions futures. Dans le prolongement de ce sujet, une comparaison de l'impact des actions quantifiables avec les objectifs PREPA à 2025 et 2030 n'a pas non plus été effectuée (fil de l'eau+ actions). **L'EPCI devra donc intégrer ces deux points essentiels pour l'évaluation de l'impact de ses actions.**

Le suivi des actions est bien prévu ainsi que les indicateurs associés.

Avis général : le PAQA est d'une qualité perfectible.

L'EPCI semble néanmoins avoir intégré les attendus d'un PAQA ce qui présage une évolution future allant dans un sens plus ambitieux.

L'EPCI est invité à corriger les points manquants évoqués au sein de chaque partie.

